



Confédération paysanne
de l'Ardèche

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Vendredi 26 Novembre 2021

Assurance récolte suite aux aléas climatiques:

La Confédération paysanne de l'Ardèche propose la création d'un fond mutuel et solidaire, la Chambre d'agriculture 07 refuse d'en débattre!

La Confédération paysanne de l'Ardèche souhaitait soumettre aux débats de la session de la Chambre d'agriculture du 26/11/21 sa proposition de création d'un fond mutuel et solidaire en remplacement du système des « calamités agricoles », dispositif de soutien des paysan.nes suite aux aléas climatiques.

Alors que le Ministre de l'agriculture vient d'annoncer une accélération du calendrier de la réforme de l'assurance-récolte (présenté dès la semaine prochaine en conseil des Ministres et soumis à la discussion du Parlement à partir du 16 janvier 2022), **ce débat a été refusé par le bureau de la Chambre d'agriculture 07 qui approuve de ce fait le recours aux assurances privées annoncé par le gouvernement français.**

Les premières ébauches du projet gouvernemental mettent pourtant en évidence le choix d'un dispositif :

- **excluant** : seule une petite partie des fermes y aura accès. Plus de la moitié des paysans ne pourront plus bénéficier d'aucune indemnisation privée ou publique en cas d'aléas après 2030 - des productions toutes entières (apiculture, maraîchage, PPAM...) ne bénéficient notamment d'aucune offre assurantielle et ne seront pas couvertes.
- **injuste** : tou.tes les paysan.nes le financent mais tout le monde ne sera pas couvert
- **au bénéfice unique d'assureurs privés** qui annoncent déjà de fortes hausses
- **néfaste pour le développement agricole et l'environnement** : en favorisant une nouvelle fois la course aux rendements et la spécialisation des fermes au détriment d'une agriculture plus diversifiée

La Confédération paysanne propose au contraire la création d'un FOND MUTUEL ET SOLIDAIRE

- **accessible à tou.tes les paysan.nes.** : Ce fonds apporterait une couverture universelle de toutes les fermes, c'est-à-dire une couverture de base de tous les risques climatiques pour toutes les cultures, y compris lorsqu'elles sont diversifiées.
- **Financé par les paysan.nes, l'État et l'Europe** (via les fonds FEADER), ainsi que par la création d'une taxe sur la spéculation sur les matières premières agricoles et **abondé grâce à une solidarité au sein des filières** (interprofessions, fournisseurs d'agroéquipements et d'intrants, transformateurs et grande distribution) puisque la production agricole bénéficie à tous
- **garanti et sans évolution défavorable pour les paysan.nes**, malgré l'augmentation des accidents climatiques, notamment grâce à des contributions financières modulables des filières et des pouvoirs publics.

La menace du président de la Chambre d'agriculture de nous couper le micro si nous lançons ce débat lors de la session a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase... nous avons donc décidé de boycotter cette parodie de session alors que ce débat est pourtant si urgent au vu des délais annoncés et primordial pour l'avenir de la production agricole ardéchoise !

- après une accélération et une répétition de douloureux aléas climatiques (grêle, sécheresse, orages, ...) depuis 10 ans et au moment où les paysannes et les paysans d'Ardèche sont encore dans les dossiers d'aide suite au gel exceptionnel du mois d'avril 2021 ;
- et alors que 2 des principales assurances agricoles annoncent d'ores et déjà des hausses de 20-25 % des primes d'assurance en 2022 et des suppressions de clauses trop favorables aux paysan.nes ;

Alors que le gouvernement avec l'aval de la FNSEA-JA, et des élu.es de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, préfère continuer à libéraliser toujours un peu plus les risques agricoles en faveur des opérateurs économiques privés et d'un tout petit nombre de paysan.nes, la Confédération paysanne continue de se battre et à proposer un dispositif mutuel et solidaire.

Notre combat pour un accompagnement juste et accessible à toutes et tous, est à notre avis la seule condition qui permettra de garantir un avenir à l'installation de paysannes et paysans nombreux en Ardèche et de tendre vers la souveraineté alimentaire de nos territoires.

Contact:

David Loupiac, paysan à Désaignes, élu à la Chambre d'agriculture: **06 75 72 76 93**

LIEN - INFORMATIONS

La nouvelle assurance récolte entrera en vigueur en 2023

La France Agricole – 24/11/2021

<https://www.lafranceagricole.fr/actualites/gestion-et-droit/parole-de-ministre-la-nouvelle-assurance-recolte-entrera-en-vigueur-en-2023-1,1,2499144341.html>

Julien Denormandie, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a été auditionné au Sénat, le 23 novembre 2021, par la Commission des affaires économiques. Si le rendez-vous avait pour ambition de broser le budget du ministère inscrit au Projet de loi de finances 2022 (PLF 2022), il fut aussi l'occasion de revenir sur la réforme de l'assurance récolte.

Présentation au Conseil des ministres le 1^{er} décembre

« Ce projet de loi est assez court, il n'a que six ou sept articles », a dévoilé Julien Denormandie. Le texte fonde un nouveau fonctionnement « proche du système espagnol » et « conforme » au rapport rendu par **le député Frédéric Descrozaille** cet été.

Le ministre prévoit une présentation de son projet de loi, le 1^{er} décembre 2021, au Conseil des ministres. Le texte devrait ensuite être discuté à l'Assemblée nationale puis au Sénat à partir du 16 janvier 2022.

« Nous aurons encore huit mois pour définir les seuils des différents **systèmes assurantiels** culture par culture », a indiqué Julien Denormandie qui espère une entrée en vigueur du texte au 1^{er} janvier 2023.

Assurance récolte: Pacifica et Groupama vont augmenter les primes de 10 à 25% en 2022

Agrafil - 17/11

Dans deux entretiens séparés à Agra Presse le 8 novembre, **les assureurs Pacifica (Crédit Agricole) et Groupama ont confirmé la hausse des cotisations à payer (dites 'primes') en 2022 pour souscrire à une assurance multirisque climatiques (MRC, dite 'assurance récolte')**. Cette hausse avait été annoncée par le journal Les Echos, le 21 octobre, sans que son ampleur soit chiffrée. Pacifica prévoit une hausse des primes « comprise entre 15 et 25% », selon son directeur du marché de l'agriculture et de la prévention Jean-Michel Geeraert. « Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous allons majorer nos cotisations, mais cela est nécessaire pour continuer de proposer aux agriculteurs des garanties qui ont du sens et qui les protègent face au changement climatique », a-t-il expliqué. Même constat chez Groupama qui prévoit « au global » une hausse de primes de « 10 à 15% », pouvant approcher 25% pour la viticulture. Groupama cessera aussi d'offrir deux options trop coûteuses à financer: le rachat de franchises inférieures à 20% et la garantie complément de rendement, a indiqué la directrice assurances Delphine Létendart. Les assureurs pointent une « dérive des coûts » de la MRC provoquée par l'accélération des aléas climatiques ces cinq dernières années.